

Compte rendu de la réunion du conseil municipal de Joch.

Séance du mardi 28 avril 2026.

Présents : M. Jean-Claude Graule, Me. Anne-Marie Alart, M. Jérôme Villeongue, Me Paulette Verdier, M. Bernard Barboteu, Me Nicole Andrzejewski, M. Léandre Torres, Me Caroline Piau, M. Bernard Iglesias, M. Jean-Marc Saquer, Me Odile Bissierier.

Secrétaire de séance : Me Anne-Marie Alart.

Ouverture de la séance 19h00.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026.

Monsieur le maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a pris connaissance du compte rendu de la réunion du conseil municipal précédent. Le compte rendu est approuvé et validé à l'unanimité.

II. Décisions du maire.

En rapport avec les Délégations du conseil municipal au maire, monsieur Jean-Claude Graule explique qu'il a eu à prendre des décisions qui sont siennes depuis le dernier conseil municipal :

- Pour des travaux chez madame De Beer, locataire au-dessus du café. Monsieur le maire a accepté un devis de plomberie afin de changer un mitigeur de douche pour un montant de 205 euros.
- Pour un nettoyage du toit de l'église, effectué par l'entreprise « Arboricorde » pour un montant de 300 euros.
- Pour des travaux d'électricité qui seront effectués les 12 et 13 mai dans l'église : il faudra changer les blocs verts « issue de secours » pour un montant de 1800 euros ; pour la mise en place (également ces jours-là) d'une prise triphasée et les travaux de raccordement et de branchement du lave-vaisselle à la salle des fêtes pour un montant de 587 euros.
- Pour l'intervention d'un électricien pour un dépannage d'urgence chez monsieur et madame Magne pour un montant de 146 euros.

III. Vote des subventions aux associations.

Monsieur le maire explique que 4 associations ont fourni un dossier de demande de subvention complet. Il s'agit du comité des fêtes, des « Ateliers d'Aline », de l'association de chasse et de l'EBC Vinça équipe féminine de rugby.

- **Le comité des fêtes** propose des animations durant l'année : des repas dansants, des conférences, des représentations théâtrales, des concerts avec la chorale « Chante Baho », et a également la charge de l'organisation de la fête patronale de la Saint Martin et du Noël des enfants. L'association demande la reconduction de la subvention octroyée l'année précédente, c'est-à-dire 2500 euros.
- **L'association « Les Ateliers d'Aline ».** Monsieur le maire souligne que l'association n'a rien organisé, ni proposé d'animations depuis le mois de septembre 2025 . Les « Ateliers d'Aline » s'engagent à organiser un vide grenier nocturne au mois de juin (le 27), à créer une chorale à partir de la rentrée de septembre, à organiser un second vide grenier pour septembre ainsi qu'un loto (dates à définir). L'association prévoit de confectionner des objets pour un marché de Noël programmé le 06 décembre, et envisage des sorties culturelles. L'association bénéficie d'un petit local et la commune prend en charge l'abonnement pour l'eau et l'électricité. Monsieur le maire propose une subvention de 500 euros pour l'année. La commune propose également de prendre en charge le chauffage si la facture n'excède pas 150 euros ; l'association prenant en charge le surplus.
- **L'association de chasse** a pour but de faire des recettes afin d'investir dans l'achat de matériel qui servira au nettoyage des chemins, ainsi que pour l'achat de miradors pour assurer davantage de sécurité. L'association propose de faire une paëlla, une soirée concours de pétanque et une grillade aux alentours des festivités de la Saint-Jean. Monsieur le maire propose une subvention de 500 euros pour l'année.
- **L'association EBC Vinça,** représente la seule association de rugby féminin dans le Conflent. Monsieur Jean-Claude Graule propose une subvention de 100 euros afin de promouvoir le rugby féminin, sachant que cette somme peut-être investie pour l'achat d'équipements, de tenues ou peut aider financièrement le club lors des déplacements se jouant à l'extérieur.

Le conseil municipal procède ensuite au vote pour l'accord de la subvention attribuée à chacune des associations. Pour le comité des fêtes, la subvention de 2500 euros est votée et accordée à l'unanimité ; pour les « Ateliers d'Aline » la

subvention de 500 euros est votée et accordée à l'unanimité. Pour la prise en charge des 150 euros de chauffage pour la commune, la subvention est votée et accordée avec 7 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre. Pour l'association de chasse, la subvention est votée et accordée à l'unanimité. Pour l'association « EBC Vinça » la subvention de 100 euros est votée et accordée à l'unanimité.

La commune accorde ainsi la somme de 3600 euros de subventions pour les 4 associations mentionnées ci-dessus et ayant fourni un dossier complet.

IV. Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur Jean-Claude Graule explique la nécessité de créer un poste d'adjoint technique avec un contrat de 20 heures hebdomadaires et ce, pour une durée de 4 mois, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Le conseil municipal procède au vote et la proposition est acceptée à l'unanimité.

V. Vote du budget 2026 et taux de fongibilité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal si tout le monde a bien pris connaissance de la préparation du budget, qui a été adressée à chacun par messagerie électronique.

Le conseil municipal examine le budget primitif 2026 que monsieur le maire commente.

Le budget primitif s'établit ainsi :

- **FONCTIONNEMENT.**

Dépenses : 481 675, 21 euros.

Dont virement à la section d'investissements 88 199,23 euros.

Recettes : 481 675,21 euros.

Dont excédent reporté 160 317,50 euros.

- **INVESTISSEMENTS.**

Dépenses : 183 431,53 euros.

Dont restes à réaliser dépenses 22 400 euros.

Dont déficit reporté 8209,59 euros.

Recettes : 183 431,53 euros.

Dont virement à la section fonctionnement 88 199,23 euros.

Dont restes à réaliser recettes 9282,70 euros.

Dont affectation de résultat (1068) 21 326,89 euros.

Monsieur le maire insiste sur l'urgence et la priorité à donner aux bureaux d'études qui auront en charge les projets de travaux concernant le logement de la famille Magne ainsi que la salle des fêtes.

L'estimation faite quant aux frais de ces cabinets d'études s'élève autour de 15 000 euros pour le logement communal et autour de 24 000 euros pour la salle des fêtes.

Par ailleurs, monsieur le maire rappelle que la M57 prévoit qu'en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion toutefois des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Afin que cette règle autorisant les mouvements de crédits puisse être appliquée autant que besoin au cours de l'exercice budgétaire, monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le taux autorisé dans la limite de 7,5%.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2026.

Le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le taux de fongibilité.

VI. Modification de certaines commissions communales établies lors du 31 mars 2026.

Monsieur Jean-Claude Graule revient sur la proposition faite à M. Jean-Marc Saquer et à Me Odile Bissierier concernant le fait de pouvoir intégrer certaines commissions communales.

Madame Odile Bissierier souhaite être membre de la **commission personnel communal et action sociale** et de la **commission vie associative, culturelle, éducative et sportive**.

Monsieur Jean-Marc Saquer souhaite être membre de la **commission accessibilité, sécurité et PCS (plan communal de sauvegarde)** et de la **commission urbanisme, voirie, espaces publics et travaux communaux**.

Les modifications des commissions communales ainsi établies sont votées et validées à l'unanimité.

VII. Liste des contribuables proposés à la DDFIP en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le maire et le conseil municipal ont établi, comme demandé, une liste de 24 contribuables ayant accepté de transmettre leurs noms aux services de la DDFIP. La DDFIP sélectionnera par la suite, parmi les 24 contribuables, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

VIII. Désignation d'un correspondant incendie.

Dans le cadre des missions d'information et de sensibilisation de ses habitants, le conseil municipal doit désigner un correspondant incendie.

Monsieur le maire expose les fonctions du correspondant incendie et propose le nom de monsieur Bernard Iglesias qui s'était porté volontaire.

Le vote à l'unanimité approuve la candidature de monsieur Bernard Iglesias.

Avant de terminer monsieur le maire demande à chaque membre du conseil municipal de s'informer, réfléchir et se positionner quant à une éventuelle adhésion au Syndicat Mixte Canigou Grand Site.

La commémoration du 08 mai approchant à grands pas, monsieur Jean-Claude Graule indique qu'il compte sur la présence de tout le conseil municipal à la cérémonie.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h26.